

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n°2014-111 portant création de l'unité Inserm US 018 et nommant Monsieur Thierry GUILLAUMEUX directeur;

Vu la décision Inserm n°2017-202 prolongeant l'unité Inserm US 018 et prorogeant le mandat de Monsieur Thierry GUILLAUMEUX;

Vu la décision Inserm n°2019-405 nommant Monsieur Charles PINEAU Directeur de l'unité Inserm US 018

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision CNRS relative à l'unité UAR3480 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : L'Unité de Service US 018 intitulée « Biosit: Biologie, santé, innovation technologique » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : Le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Université de Rennes 1, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret 83-975, modifié.

Article 3 : Monsieur Charles PINEAU est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2027.

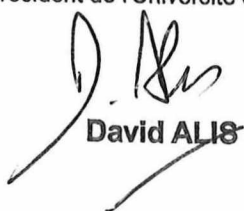
Article 3 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE**



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Le Président de l'Université de Rennes 1



David ALIS

